

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 5 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 août 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **10** - votants **17**

Présents : BERARD Maxime - CHARPIOT François – DERAMBURE Reynald – DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
Mme CHIAPPONI Marina à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme FEUTRIER Lucie
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphane à M. MOULIN Dominique
M. GARCIN Aurélien à M. LANOE Loïc
Mme PICHET Christine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE CONCOURS

N°20250905-01

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et jury de concours. Elle précise qu'en application de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, cette commission, présidée par Mme le Maire, a pour compétence de choisir le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique.

Elle propose de procéder à leur élection au vote à bulletin secret. Une seule liste est candidate.

Elle propose également d'instituer une commission des marchés publics qui statuerait à titre consultatif sur les procédures non formalisées et notamment les marchés à procédure adaptée qui sont les plus fréquents pour notre commune, et que les membres soient les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L1414-2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **FIXE** la composition de la commission d'appels d'offres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Dominique MOULIN	- Cathy PICHET
- Isabelle HAUBER-IMBERT	- Aurélien GARCIN
- Quentin DU PONTAVICE	- Guillaume DEJY

- **DECIDE** que ces membres élus siègeront également au sein de la commission des marchés publics.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 5 septembre 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 8 septembre 2025
Publié le : 8 septembre 2025

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Guillestre, with the text 'MAIRIE DE GUILLESTRE' and '1960' visible. Overlaid on the stamp is a black ink signature, which appears to be 'Christine Portevin'.